

La lettre de Média Santé

SUPPLEMENT PATRIMOINE

Hebdomadaire spécialisé
de références fiscales,
sociales, juridiques et
patrimoniales du médecin

N° P649

En 2007, conjuguez le meilleur de l'Assurance Vie et Services de qualité... le tout à frais réduits

Voilà plus d'un an que ce *Supplément Patrimoine* existe en parution bimensuelle. N'étant pas du tout journaliste mais un professionnel du conseil, c'est pour moi un véritable plaisir que de vous faire partager mon métier et de vous aider concrètement dans vos choix patrimoniaux. Les très nombreux retours positifs que vous m'avez adressés *dès les premiers Supplément Patrimoine* ont été un véritable soutien et je vous en remercie chaleureusement. Ils m'encouragent fortement à aller plus loin et à vous faire une proposition pour 2007 qui, je l'espère, répondra à votre attente et que je vais vous détailler plus loin. Car avant de vous en parler, je voudrais revenir sur 2006.

■ Petit bilan 2006

Grâce à la collaboration avec Média-Santé, 2006 a permis de mettre sur pied un véritable service innovant, original et totalement indépendant : ***l'audit de votre prévoyance***. Car depuis des années le constat général de Média-Santé était simple et implacable dans ce domaine : la plupart d'entre vous sont mal assurés contre les arrêts de travail. • Soit vous êtes sur-assurés et vous dépensez

donc des primes pour rien, • soit vous êtes sous-assurés et en cas de sinistre, votre situation financière risque d'être périlleuse, • soit vous n'êtes pas du tout assurés et le moindre problème vous plongerait dans une situation rapidement dramatique. Bien sûr et heureusement, rares sont les incidents lourds entraînant par exemple une invalidité totale et définitive ou, pour le moins, un grave problème de santé vous empêchant d'exercer. Mais est-ce une raison pour garder la tête dans le sable ?

Les audits de prévoyance que nous avons réalisés en 2006 ont permis à de nombreux lecteurs de quantifier précisément tout cela, en fonction de leur cas personnel et familial. Bien sûr et ensuite, à chacun de prendre ses responsabilités ! Toutefois vous pouvez comprendre et mesurer les risques encourus dès lors qu'une famille dépend de vous pour subsister. Et d'une manière générale, vous êtes tous à la recherche d'une protection efficace au meilleur coût.

• **Les bonnes solutions sont la plupart du temps très éloignées des standard du prêt-à-porter offert à votre profession** - La spécificité de votre métier et de vos différents statuts (non thésé, thésé, adhérent ou non adhérent à la CARMEF, remplaçant ou installé, temps plein, temps partiel, etc.) m'ont posé, *en tant qu'auditeur indépendant*, un véritable problème difficilement soluble avec quelques solutions types. Les acteurs historiques soit disant spécialisés pour votre profession n'offrent pas forcément, après analyse, les meilleures solutions ni la personnalisation souhaitable. Aussi, il m'a fallu rechercher d'autres assureurs pour couvrir vos besoins.

• **Un point négatif à signaler** - Ce service d'audit gratuit de prévoyance que je propose en partenariat avec Média-Santé a eu trop de succès ! L'affluence des dossiers a été bien supérieure à mes prévisions. Ceux qui m'ont contacté pour cela fin 2006 ont pu constater les délais trop long pour obtenir un résultat. Si votre dossier est encore en souffrance, je vous présente mes excuses et vous



La suggestion de
Frédéric Segoura

Conseil indépendant
en gestion de patrimoine

Pourquoi je vous propose aujourd'hui une offre Internet à frais réduits ?

Il ne faut pas lutter contre son temps mais s'adapter aux changements. Pour autant, je ne peux cautionner la vente de contrat d'assurance vie par Internet car elle est effectuée sans aucun conseil. Choisir un contrat Internet c'est choisir avant tout un contrat peu cher en frais mais *peu puissant et sans service*. Vous pouvez estimer ne pas avoir besoin d'un conseil professionnel et vous contenter d'un contrat moyen. Vous assumez le risque de le regretter fatalement un jour.

C'est pourquoi je vous propose d'accéder aux meilleurs contrats d'assurance-vie, mais à **frais très réduits (0,5 %)** avec des formalités simples et rapides tout en pouvant vous appuyer, si nécessaire, sur un professionnel du conseil reconnu et engageant sa responsabilité professionnelle.

Sur simple demande par mail ou téléphone, je vous fais parvenir le même contrat que vous auriez dû avoir en payant des frais plus élevés. Ainsi, vous êtes déjà gagnant sur les offres Internet actuelles. Mais ce n'est pas tout. Grâce à un questionnaire que vous me retournerez et un entretien téléphonique (premier 1/4 d'heure offert, généralement suffisant), je vous apporte les réponses nécessaires pour que vous puissiez effectuer une souscription dans des conditions que vous ne trouverez pas sur la toile. Vous pourrez suivre votre contrat gratuitement sur un site sécurisé grâce à un code d'accès personnel. En cas de nécessité, vous pouvez toujours me contacter pour obtenir une assistance de ma part. Enfin, votre intermédiaire (moi-même) est un vrai cabinet de conseil en gestion de patrimoine indépendant et non un site Internet virtuel. Les avantages du net et les avantages du traditionnel au meilleur prix !

Renseignements détaillés par l'adresse mail habituelle : ■ patrimoine@media-sante.com

remercie d'avance pour votre patience. Tous les retards devraient être totalement résorbés à partir de février.

■ Assurance vie haut de gamme et frais réduits

Suite à la lecture de mes articles, un nombre croissant de lecteurs me contactent en me disant : — *ok pour vos explications, j'ai compris ce qui est important et ce que je ne voyais pas avant. Mais concrètement, je fais comment maintenant ? Où dois-je m'adresser, qui dois-je contacter pour solutionner mon problème ou atteindre mon objectif ?*

Rédigés dans une indépendance complète, vous avez remarqué que mes articles sont sans concession. Que ce soit à travers des critiques négatives ou positives, ou dans la dénonciation des pièges, je m'efforce de vous apporter les informations nécessaires pour éviter les mauvais choix. Pour autant — et même passionné par mon activité —, je n'ai pas la prétention de vous apprendre mon métier avec ces quelques feuillets. Du coup, vous restez souvent guère plus avancés dans la mise en place *concrète* de votre organisation patrimoniale.

C'est pourquoi je vous propose à partir de cette année un choix plus large de solutions pratiques et avantageuses, tant en terme de service, de qualité de produits, mais aussi en terme de coût. Le tout pour vous permettre de mettre facilement en œuvre la stratégie patrimoniale que vous aurez adoptée. En effet, l'assurance vie drainant environ la moitié de l'épargne française (à juste titre) à elle toute seule, il m'est apparu tout naturel d'axer un premier service sur le placement qui vous concerne le plus. D'autres suivront rapidement car le principe que vous n'allez pas tarder à découvrir, est applicable à d'autres types de placements (comptes titres, PEA, etc.).

Revenons à l'assurance-vie. Voici ce que je vous propose pour 2007 selon votre besoin :

a) Formule "Gestion Assistée". Vous possédez déjà un contrat d'assurance vie que vous avez souscrit soit chez votre banquier, soit chez votre assureur, soit directement sur Internet. Pour des raisons d'antériorité fiscale, de bonnes relations avec votre intermédiaire, ou toute autre raison, vous ne pouvez/voulez pas changer de contrat même si vous savez maintenant que ce n'est pas le meilleur. Vous aimeriez pour autant bénéficier d'un suivi plus efficace, d'un conseil extérieur et neutre, et obtenir facilement des réponses concernant votre contrat. Si vous le désirez, je peux vous apporter ce service alors même que vous n'avez pas souscrit votre contrat par mon intermédiaire. Ainsi, je vous assiste dans votre gestion.

b) Formule "Gestion Traditionnelle". Suite à la lecture de mes articles, vous estimez que je possède quelques compétences et que mes conseils indépendants pourraient vous convenir non seulement pour vous aider à établir votre stratégie patrimoniale mais également pour vous aider à choisir les produits et en assurer le suivi. Cela commence donc par un premier entretien (toujours effectué à titre gracieux)

afin de déterminer votre problématique. Suite aux renseignements fournis, j'établis pour vous un bilan patrimonial qui est destiné à vous aider à faire votre choix dans les différentes propositions que je serai amené à vous faire. La rémunération de mon travail sera assurée, entre autres, par les frais d'entrée d'un contrat d'assurance vie (par exemple) qui seront bien sûr dégressifs en fonction du cumul des versements. Les actes spécifiques que vous pourriez demander seront facturés après devis et accord de votre part. C'est la formule traditionnelle de mon métier.

c) Formule "Internet". Sur votre demande, je vous adresse un questionnaire en vue d'établir un bilan patrimonial. A la lecture de vos réponses, je pourrai vous faire bénéficier **exactement des mêmes produits de qualité** que j'ai sélectionnés pour mes clients en gestion traditionnelle, mais à un prix particulièrement bas. Par exemple, pour les contrats d'assurance vie, le taux des frais d'entrée sera de 0,5 %. Je ne peux faire plus bas car ce montant est réservé à la compagnie d'assurance pour ses frais de mise en place du contrat. La différence est dans le service que je vous apporte : cette formule Internet vous permet de bénéficier des 15 premières minutes d'entretien téléphonique avec moi à titre gratuit afin de valider l'allocation d'actif (le choix des placements) que vous avez choisie ou celle que j'établirai avec vous si vous le souhaitez. Nous pourrions également lors de cet entretien aborder quelques points sur votre investissement afin d'en garantir la sécurité juridique. Au jour le jour, vous pourrez consulter gratuitement sur Internet l'évolution de votre contrat grâce à un code d'accès. Le suivi de votre contrat sera effectué gratuitement. C'est-à-dire que toute démarche de conseil de mon initiative est incluse dans la prestation. Par contre, si la demande émane de vous, elle sera facturée sur la base du tarif en vigueur du moment. Vous avez ainsi accès aux meilleurs contrats d'assurance vie avec les avantages de la tarification et la facilité d'exécution d'Internet.

■ Tarifs au 01/01/2007

"Gestion Assistée" - Forfait d'un suivi d'un contrat externe : 0,20 % H.T. de l'encours détenu sur le contrat par trimestre, calculé prorata temporis par mois complet.

"Gestion Assistée" et "Gestion Internet".

Forfait allocation d'actifs : 0,80 % H.T. des capitaux alloués.

Entretien téléphonique pour conseil simple ne nécessitant pas de travail de recherche avec réponse orale immédiate : 35 € H.T. le ¼ d'heure, sur rendez-vous.

Entretien téléphonique pour conseil simple nécessitant un travail de recherche inférieur à 1/2 h avec réponse orale : 50 € H.T. le ¼ d'heure, sur rendez-vous.

Toute autre demande spécifique fera l'objet d'un devis préalable.

Toute facturation ne se fera qu'après entente préalable avec le client.

■ Frédéric Ségoura. Co-directeur du cabinet Provence Patrimoine Conseil à Toulon

Attention : les textes ci-dessus sont protégés par un copyright

Etes-vous pour le photoco... pillage ?

Ami lecteur. Notre *Lettre* spécialisée est largement photocopiée et dupliquée. D'un côté, cela montre à quel point sa qualité est appréciée et son utilité reconnue. Rien d'étonnant à cela : c'est la seule publication spécialisée réellement indépendante destinée aux médecins dans ce domaine. C'est-à-dire sans aucun recours à la manne publicitaire directe, ou plus insidieuse, indirecte.

Et d'un autre côté, la duplication *sans autorisation* de notre *Lettre*, outre qu'elle est illégale, nous prive des ressources financières correspondantes et, au final, vous prive d'informations décisives en matière de

gestion. **Notre indépendance et la qualité de cette Lettre reposent sur nos seuls lecteurs abonnés.** C'est-à-dire sur ceux qui sont prêts à mettre le prix dans de l'information de qualité, hautement rentable. Pour les autres, opportunistes et adeptes du photoco-pillage, voici quelques rappels utiles, afin de leur éviter la surprise d'une citation en justice au titre du Code de la propriété intellectuelle par notre service juridique...

• **Lecteurs individuels** : la reproduction de tout ou partie de la présente *Lettre* n'est autorisée qu'en vue d'un usage exclusivement personnel et individuel. La dupli-

cation par mailing-liste est notamment strictement interdite.

• **Lecteurs institutionnels** (Ordres des médecins, Syndicats, Associations professionnelles, Enseignants du 3ème cycle, etc.) et sociétés commerciales (presse médicale, sites Internet, etc.) : les contenus de la présente *Lettre* sont protégés : il est interdit de les reproduire intégralement ou partiellement sur quelque support que ce soit, y compris les sites Internet, *sans autorisation expresse de Média-Santé* (art. L 122-4, L 122-5 et L 335-3 du Code de la propriété intellectuelle – Ce délit est puni de 3 ans de prison et 300 000 € d'amende. ■